

L'OBSERVATOIRE

Pour la Protection des Défenseurs des Droits de l'Homme

THE OBSERVATORY

for the Protection of Human Rights Defenders

EL OBSERVATORIO

para la Protección de los Defensores de
Derechos Humanos

L'Observatoire - Bulletin n°39

JUIN - JUILLET 2006

BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL (BIT) – Répression des libertés syndicales

7 juin 2006 – Intervention sur les libertés syndicales à Djibouti

12 juin 2006 – Intervention générale

27 juin 2006 – Communiqué de presse

Lors de la 95^{ème} session de la Conférence internationale du travail, qui s'est déroulée à Genève, Suisse, du 31 mai au 16 juin 2006, l'Observatoire est intervenu, le 7 juin 2006, devant les organes du Bureau international du travail (BIT) afin de dénoncer les entraves législatives à l'encontre du respect des libertés syndicales à Djibouti. Plusieurs des préoccupations exprimées par l'Observatoire ont été reprises dans les recommandations du BIT, dont celle relative à la "répression constante" exercée par les autorités djiboutiennes à l'égard des dirigeants syndicaux, notamment au moyen d'arrestations arbitraires répétées ou d'actes de harcèlement judiciaire.

L'Observatoire s'est également félicité des recommandations adoptées par le Comité de la liberté syndicale et la Commission de vérification des pouvoirs, qui a demandé, entre autres, aux autorités djiboutiennes "de répondre rapidement aux graves allégations concernant [...] les arrestations et la détention de membres et dirigeants syndicaux", et qui a fait référence au refoulement, le 1^{er} avril 2006, d'une mission d'observation judiciaire mandatée conjointement par l'Observatoire et la Confédération internationale des syndicats libres (CISL), pour assister au procès de plusieurs dirigeants syndicaux.

Lors de cette session, l'Observatoire a également présenté une intervention, le 13 juin 2006, faisant état des violations perpétrées à l'encontre des dirigeants syndicaux et des défenseurs des droits économiques, sociaux et culturels dans le monde.

CHINE – Détention arbitraire / Harcèlement

26 juin 2006 – CHN 005 / 0606 / OBS 081

Le 16 juin 2006, M. **Liu Zhengyou**, défenseur des droits des paysans de Zigong (province du Sichuan) expulsés de leurs terres par les autorités locales, a été arrêté à l'aéroport de Pékin à la demande des Bureaux municipaux de sécurité publique (*Public Security Bureau* - PSB) de Zigong et du Sichuan, alors qu'il était sur le point de se rendre à Genève (Suisse), où il devait suivre une formation sur les droits de l'Homme dispensée par le Service international des droits de l'Homme (SIDH), du 17 au 25 juin 2006.

Reconduit immédiatement à Zigong, M. Liu a été détenu et interrogé par le PSB de cette même ville en tant que "suspect criminel" pour son rôle dans les "manifestations illégales" du 20 avril 2005, visant à remettre au maire de Zigong une pétition demandant l'ouverture d'enquêtes sur des expulsions de paysans sans compensation.

Finalement libéré le 18 juin 2006, il lui a été notifié qu'il serait à nouveau interrogé ultérieurement.

CHINE – Détention arbitraire / Résidence surveillée / Harcèlement

2 juin 2006 - CHN 001 / 0803 / OBS 041.6

7 juin 2006 - CHN 001 / 0803 / OBS 041.7

30 juin 2006 – CHN 001 / 0803 / OBS 041.8

17 juillet 2006 - CHN 001 / 0803 / OBS 041.9

Le 30 mai 2006, dans une lettre adressée à son épouse, Mme **Jiang Meili**, M. **Zheng Enchong**, avocat détenu depuis trois ans pour "transmission illégale de secrets d'Etat à des entités hors de Chine", a déclaré que des secrétaires des sections de North Station et de Tianshan du Parti étaient venus lui rendre visite pour

l'entretenir du déroulement de la procédure de sa libération, prévue le 5 juin 2006, indiquant notamment qu'il devrait être transféré vers différents postes de police pour des questions de procédure, avant d'être définitivement libéré.

Le 5 juin 2006, M. Zheng Enchong a finalement été directement reconduit à son domicile. Il a toutefois été immédiatement placé en résidence surveillée.

Le 27 juin 2006, M. Zheng a obtenu d'être conduit au PSB local afin de faire renouveler sa carte d'identité conformément aux termes de sa condamnation. Cependant, aucune suite n'a été donnée à sa requête au motif qu'aucun employé n'était disponible pour traiter son dossier.

Le 28 juin 2006, M. Zheng et son épouse se sont rendus au gouvernement municipal de Shanghai pour porter plainte contre ces faits. Ils ont alors été informés que la perte des droits politiques de M. Zheng entraînait la restriction complète de sa liberté de mouvement.

Par ailleurs, sa ligne téléphonique a été coupée à de multiples reprises et mise sur écoute, alors que son domicile est resté sous la surveillance de plusieurs policiers en uniforme interdisant toute visite.

Le 12 juillet 2006, des agents de la police de sécurité publique du district de Zhabei, à Shanghai, ont forcé la porte de son appartement et convoqué son épouse au poste de police, au motif qu'elle était suspectée d'avoir "empêché des agents de l'Etat d'accomplir leur devoir". Elle a été relâchée peu après. Les policiers ont en outre saisi le disque dur de leur ordinateur, ainsi qu'un nombre important de documents parmi lesquels une lettre que M. Zheng avait adressée aux autorités. Le mandat de perquisition aurait été produit après la fouille. Quelques heures plus tard, dans la soirée, des policiers sont retournés chez M. Zheng Enchong, et l'ont arrêté au motif qu'il aurait "empêché des agents de l'Etat d'accomplir leur devoir en période de privation de ses droits politiques", avant de le relâcher quelques heures plus tard. Néanmoins, il a depuis été convoqué à plusieurs reprises afin d'être interrogé.

CHINE – Détention arbitraire / Assignation à résidence / Harcèlement 7 juin 2006 - CHN 004 / 0406 / OBS 044.1

Le 23 mai 2006, Mme **Mao Hengfeng**, militante engagée contre les politiques de planification familiale et les expulsions forcées à Shanghai, a été arrêtée par la police sans mandat, et placée en résidence surveillée à l'hôtel de district "Kelaideng". Le 30 mai 2006, Mme Hengfeng a été placée en détention, après qu'elle eut malencontreusement brisé une lampe alors qu'elle protestait contre sa détention illégale, et inculpée pour "dommage intentionnel aux biens d'autrui". Fin août 2006, Mme Mao reste détenue.

Le 25 juin 2006, Mme **Ma Yalian**, cyber-dissidente, a par ailleurs été empêchée de quitter son domicile.

CHINE - Détentions arbitraires / Résidence surveillée / Poursuites judiciaires / Harcèlement 11 juillet 2006 - Lettre ouverte aux autorités 21 juillet 2006 - CHN 006 / 0706 / OBS 087

- Le 10 juin 2006, M. **Chen Guangcheng**, avocat, a été accusé de "destruction délibérée de propriété" et "d'organisation de rassemblement pour perturber le trafic".

M. Chen avait été arrêté le 11 mars 2006 par des officiers de la police locale, sous prétexte qu'il aurait, en compagnie d'autres militants, perturbé le trafic. Ce n'est que le 11 juin 2006 que sa famille avait été informée par le PSB de Yinan des raisons de sa détention. M. Chen Guangcheng est actuellement détenu au Centre de détention de Yinan.

Depuis le début de l'année 2005, M. Chen avait dénoncé les actes de violence accompagnant la mise en œuvre des politiques de planning familial à Linyi. Depuis lors, les autorités locales n'avaient eu de cesse de décrédibiliser son action et de l'intimider, lui et ses partisans, notamment à travers une surveillance rapprochée, des menaces, des arrestations et des détentions arbitraires. Ainsi, le 6 septembre 2005, M. Chen avait été placé sous "résidence surveillée".

Le 24 août 2006, M. Chen a été condamné à quatre ans et trois mois de prison pour "destruction délibérée de propriété" et "organisation de rassemblement pour perturber le trafic" par la Cour populaire de Linnan. Le procès n'a duré que deux heures (Cf. Appel urgent de l'Observatoire CHN 006/0706/OBS 087.2, diffusé le 1^{er} septembre 2006).

- Le 12 mai 2006, M. **Guo Qizhen**, volontaire du Centre des services aux personnes disparues de Tianwang (*Tianwang Disappeared Persons Service Center*), Cangzhou, province de Hebei, a été placé sous résidence surveillée par les forces de sécurité locales, alors qu'il s'apprêtait à se joindre à un mouvement de grève de la faim pour lutter contre la répression exercée par le gouvernement à l'encontre des défenseurs des droits de l'Homme. Le 6 juin 2006, il aurait été accusé de "suspicion d'incitation à la subversion du pouvoir de l'Etat". M. Guo serait actuellement détenu au Centre de détention n° 2 de la ville de Cangzhou.

- Depuis le 30 mai 2006, Mmes **Ding Zilin** et **Zhang Xialing**, respectivement présidente et porte-parole des Mères de Tiananmen, font l'objet d'une surveillance rapprochée de la part de la police. Mme Ding a été

interdite de toute visite et n'a été autorisée à aller à l'hôpital qu'accompagnée par des policiers.

CHINE - Poursuites judiciaires 28 juillet 2006 - Communiqué de presse

Le 28 juin 2006, la compagnie Gold Peak Industries Holdings Limited (GP) a déposé une plainte pour "dommages et intérêts" auprès de la Cour suprême de Hong Kong, demandant de poursuivre en justice les représentants de la Confédération des syndicats de Hong Kong (*Hong Kong Confederation of Trade Unions - HKCTU*) et de deux syndicats locaux - l'organisation "Surveillance de la mondialisation" (*Globalisation Monitor*) et le Centre de service de voisinage et travailleurs (*Neighbourhood and Workers' Service Centre*). Cette plainte a fait suite à une lettre conjointe publiée le 4 juin 2006 par ces trois organisations, dans laquelle elles soulignaient leurs inquiétudes quant à l'exposition excessive des ouvriers des usines de GP au métal, entraînant, dans certains cas, des empoisonnements.

COLOMBIE – Menaces graves 1^{er} juin 2006 - COL 008 / 0505 / OBS 033.2

Le 30 avril 2006, M. **Iván Cepeda Castro**, membre du Mouvement national des victimes de crimes d'Etat (*Movimiento Nacional de Víctimas de Crímenes de Estado*), directeur de la Fondation "Manuel Cepeda Vargas" et collaborateur régulier au journal hebdomadaire *El Espectador*, a reçu des menaces de mort sur sa messagerie électronique personnelle ainsi que sur le forum des lecteurs du journal, provenant des "Autodéfenses paysannes nouvelle génération", l'accusant d'être un "opresseur du peuple colombien".

Les 17 et 20 mai 2006, plusieurs organisations de défense des droits de l'Homme, dont le Collectif d'avocats "José Alvear Restrepo" (*Corporación Colectivo de Abogados "José Alvear Restrepo" - CCAJAR*), l'organisation Compromiso, l'Organisation féminine populaire (*Organización Femenina Popular - OFP*), l'association Bari, l'Union syndicale ouvrière des travailleurs du pétrole (*Unión Sindical Obrera de Trabajadores del Petróleo - USO*), l'Organisation nationale indigène de Colombie (*Organización Nacional Indígena de Colombia - ONIC*), l'organisation indigène UWAS, le Comité consultatif pour les droits de l'Homme et le déplacement (*Consultoría para los Derechos Humanos y el Desplazamiento - CODHES*), Ethnies de Colombie, l'Ecole nationale syndicale (*Escuela Nacional Sindical - ENS*), et le Service InterPress (IPS), ont reçu des menaces de mort par message électronique provenant d'un groupe appelé "Commando Nororiental". Ce message accusait par ailleurs les ONG d'entretenir des relations suivies avec les Forces armées révolutionnaires de Colombie (*Fuerzas armadas revolucionarias de Colombia - FARC*) et l'Armée de libération nationale (*Ejército de Liberación nacional - ELN*), et de soutenir financièrement ces organisations.

Le 24 mai 2006, un autre message envoyé par un groupe appelé "Groupe Colombie libre de communistes, Bureau central de direction nationale, bras armé des ex-AUC" a été adressé à des organisations de défense des droits de l'Homme, déclarant les destinataires du message comme objectifs militaires.

COLOMBIE – Menaces / Harcèlement 7 juin 2006 - COL 010 / 0606 / OBS 065

Entre le 14 et le 16 mai 2006, plusieurs personnes se présentant comme des policiers se sont rendues à quatre reprises à l'aéroport de Bogotá afin d'obtenir des informations sur le voyage en Europe, le 16 mai, de M. **Hollman Morris**, journaliste indépendant et directeur du programme de reportages télévisés *Contravía*, connu notamment pour ses prises de position sur la situation des droits de l'Homme en Colombie. Lors de leur dernière visite, ces personnes se sont identifiées comme étant membres des Groupes d'action unifiée pour la liberté personnelle (*Grupos de Acción Unificada por la Libertad Personal - GAULA*).

M. Morris avait préalablement été l'objet de menaces en raison de ses activités. Ainsi, le 16 mai 2005, M. Hollman Morris, ainsi que les journalistes MM. **Carlos Lozano** et **Daniel Coronell**, avaient reçu à leurs domiciles une couronne mortuaire.

Le 27 juin 2005, dans une déclaration publique, le président de la République M. Alvaro Uribe avait indirectement visé M. Morris et mis sa vie et celle de sa famille en danger en dénonçant les liens entre les FARC et les journalistes qui travaillaient pour un média international couvrant un attentat commis par la guérilla à Putumayo. Le président s'était par la suite excusé à travers un communiqué sur Internet.

De plus, le 2 août 2005, alors qu'il sortait d'un enregistrement de *Contravía*, M. Hollman Morris avait été suivi par quatre membres, dont deux armés, du Département administratif de sécurité (*Departamento Administrativo de Seguridad - DAS*). Le même jour, 19 membres du Congrès américain avaient exigé du gouvernement colombien des garanties concernant la vie et l'intégrité de journalistes, dont M. Morris.

Enfin, en février 2006, une vidéo a été rendue publique dans laquelle un nouveau groupe paramilitaire

s'autoqualifiant d'ONG de défense des droits de l'Homme et nommé Front social pour la paix (*Frente Social para la Paz*) accusait, entre autres, M. Morris d'être un porte-parole et défenseur des FARC.

**COLOMBIE –Assassinats / Harcèlement
9 juin 2006 - COL 011 / 0606 / OBS 069**

Le 6 juin 2006, le corps sans vie de M. **Luis Antonio Arismendi Pico**, président du syndicat "Manuela Beltrán" de travailleurs et distributeurs d'aliments et de boissons de la place du marché du quartier San Francisco (*Sindicato "Manuela Beltrán" de Trabajadores y Expendedores de Alimentos y Bebidas de la Plaza de Mercado del Barrio San Francisco - SINDIMANUELABELTRAN*), a été retrouvé dans la commune de Zipacón, département de Cundinamarca.

Il avait disparu le 28 avril 2006 avec une amie, Mme **Belquis Dayana Goyeneche**, alors qu'ils sortaient de leur travail. Le cadavre de cette dernière a également retrouvé ultérieurement.

La veille de sa disparition, M. Arismendi Pico avait informé en vain la police locale de la présence d'individus suspects autour de son lieu de travail.

Le fils de M. Arismendi Pico, M. **Loudwing Arismendi**, a par ailleurs été l'objet de plusieurs actes graves de harcèlement après avoir publiquement dénoncé la disparition de son père. Des membres de la Direction de la police judiciaire (*Dirección de Policía Judicial*) l'ont notamment interrogé, ont confisqué ses papiers d'identité et l'ont suivi à plusieurs reprises.

**COLOMBIE – Menaces / Harcèlement
9 juin 2006 - COL 012 / 0606 / OBS 070**

Le 1^{er} juin 2006, le frère aîné de M. **Franklin Castañeda**, membre de la Fondation comité de solidarité avec les prisonniers politiques (*Fundación Comité de Solidaridad con los Presos Políticos – FCSP*), avec qui il partage son domicile et qui lui ressemble beaucoup physiquement, a été menacé par plusieurs inconnus. Alors qu'il sortait d'un taxi devant son domicile, à l'heure habituelle où M. Franklin Castañeda rentre chez lui, deux autres taxis l'ont encerclé. Huit personnes sont sorties des véhicules, dont trois l'ont approché d'un air menaçant. L'un des agresseurs, se rendant compte qu'il ne s'agissait pas de M. Franklin Castañeda mais de son frère, a déclaré "ce n'est pas lui", et les hommes sont repartis immédiatement.

Le 23 avril 2006, M. Franklin Castañeda avait été intimidé par deux inconnus. Il avait dénoncé ces faits auprès de l'Unité des droits de l'Homme du bureau du procureur de Barranquilla.

**COLOMBIE – Menaces / Harcèlement
16 juin 2006 – COL 013 / 0606 / OBS 075**

Le 7 juin 2006, la Corporation "Médias pour la Paix" (*Corporación Medios para la Paz - MPP*), dédiée à la promotion et à la construction d'un "journalisme responsable" pour la couverture du conflit armé, ainsi que la Fondation pour la liberté de la presse (*Fundación para la Libertad de Prensa - FLIP*) et plusieurs autres ONG ont été déclarées "objectifs militaires" par le biais de courriers électroniques envoyés par une organisation se faisant appeler "Front démocratique Colombie Libre" (*Frente Democrático Colombia Libre - FDCL*).

Les destinataires de ce message y étaient accusés d'être des "révolutionnaires déguisés" devant être éradiqués par le FDCL.

**COLOMBIE – Menaces / Harcèlement
20 juin 2006 – COL 014 / 0606 / OBS 077**

Le 12 juin 2006, à Barrancabermeja (département de Santander), le mari de Mme **Gloria Amparo Suarez**, dirigeante de l'Organisation féminine populaire (OFP), s'est rendu sur son lieu de travail, où il a été abordé par un homme qui l'a menacé d'enlever son épouse et de le tuer s'ils continuaient leurs activités en faveur des droits de l'Homme.

De plus, le 5 juin 2006, un pamphlet a été diffusé dans la ville menaçant de mort les "mouvements, associations, corporations, syndicats, organisations" engagés dans la dénonciation des violations des droits de l'Homme.

**COLOMBIE – Menaces / Intimidations
23 juin 2006 – COL 015 / 0606 / OBS 078**

Le 14 juin 2006, l'Association nationale des travailleurs des hôpitaux et cliniques (*Asociación Nacional de*

Trabajadores de Hospitales y Clínicas - ANTHOC), à Bogotá, a reçu un message de la part d'un groupe militaire se présentant comme bras armé des ex - Autodéfenses unies de Colombie (*ex - Autodefensas Unidas de Colombia* - AUC), menaçant "d'exterminer jusqu'au dernier syndicaliste" et exigeant des membres de l'organisation qu'ils quittent le pays.

Les auteurs de ce message ont également désigné comme objectifs militaires MM. et Mmes **Yesit Camacho, Juan Flores, Alberto Laines, Alberto Meneses, Wilson Perez, Maria Helena Tobon, Carmen Mayusa, Juan Osorio, Ediomar Botello, Luís Santana, Gladis Criado, William Vanegas, Angel Salas, Alfredo Castro, Aurelio Ladino, Antonio Ger, Lus Erenia Saac, Lina Gamarra, Hector Alvis, Wilson Narvaez, Bertulfo Solarte, Nubia Fonseca, Martha Lozano, Ortalides Castro, Gaston Tesillo, Gilberto Martinez, Fernando Santamaria, Ligia Galeano, Raquel Salinas, Jose Merino, Ricardo Baron, Martha Ligia Castro, Carlos Bermeo, Arnulfo Parra, Billy Rusbel Beltrán, Rosa Luz Palencia, Edgar Pua, Wilson Gutierrez**, tous membres d'ANTHOC.

**COLOMBIE – Menaces de mort / Harcèlement
30 juin 2006 – COL 016 / 0606 / OBS 084**

Le 21 juin 2006, un appel anonyme a été reçu par la station *Radio UNO*, de la chaîne *RCN*, dont l'auteur a violemment insulté et menacé de mort, à l'antenne, Mme **Maria Jacqueline Rojas Castañeda**, membre de l'OFP à Barrancabermeja, et présentatrice de l'émission quotidienne intitulée *La Mohana*, réalisée par l'OFP. Cette émission vise notamment à dénoncer les violations des droits de l'Homme dans le cadre du conflit armé.

**CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME DES NATIONS UNIES - Première session
26 juin 2006 - Intervention conjointe**

Lors de la première session du Conseil des droits de l'Homme des Nations unies, qui s'est déroulée du 19 au 30 juin 2006 à Genève, Suisse, l'Observatoire a souhaité exprimer son inquiétude quant à la poursuite d'actes de répression à l'encontre des défenseurs des droits de l'Homme dans le monde, soulignant ainsi l'importance de reconnaître le plus largement possible la légitimité de leur action et la nécessité d'une protection accrue à leur égard.

Alors qu'aucune région dans le monde n'est épargnée par cette répression (assassinats, disparitions forcées, torture, mauvais traitements, menaces de mort, arrestations et détentions arbitraires, poursuites judiciaires, adoption de lois restrictives, etc.), le mandat de Mme Hina Jilani au poste de représentante spéciale du secrétaire général des Nations unies sur les défenseurs des droits de l'Homme s'achève, après six ans d'un travail d'une rigueur remarquable et d'une ampleur considérable. Tant le travail effectué que la tâche qui reste à réaliser plaide pour que ce mécanisme soit non seulement renouvelé, mais renforcé, et qu'il soit doté de moyens accrus pour mener à bien ses travaux.

**CORÉE DU SUD – Arrestations et détentions arbitraires / Harcèlement / Mauvais traitements /
Entraves à la liberté d'association et de réunion / Poursuites judiciaires
7 juin 2006 - KOR 001 / 0606 / OBS 066
23 juin 2006 - KOR 001 / 0606 / OBS 066.1**

Le 25 mai 2006, environ 200 membres du Syndicat des fonctionnaires coréen (*Korean Government Employees Union* - KGEU) qui manifestaient pacifiquement devant l'Administration du développement rural (*Rural Development Administration* - RDA) contre le plan de restructuration de l'administration et la répression globale exercée à l'encontre du KGEU ont été attaqués par des membres de la police anti-émeute et des policiers en civil. Plusieurs personnes ont été sévèrement battues et blessées par les policiers, parmi lesquelles M. **Kim Jeong Soo**, secrétaire général du KGEU, et M. **Choi Nak Sam**, secrétaire aux relations publiques. Ce dernier a dû être conduit à l'hôpital. De nombreux autres participants ont été arrêtés, dont huit membres de KGEU, à l'encontre desquels des mandats d'arrêt ont été émis et qui ont été conduits au commissariat de Suwon Joongbu. Par la suite, la Cour a approuvé quatre de ces mandats, ce qui a conduit à la détention de quatre membres dirigeants du KGEU: M. **Park Woon Yong**, secrétaire à l'organisation et aux conflits, M. **Lee Jeong Soo**, directeur de l'organisation, ainsi que deux vice-présidents, M. **Park Kee Han** et M. **Han Seok Woo**.

Après la dispersion du rassemblement, 99 autres membres du KGEU ont été arrêtés et détenus pendant environ 40 heures.

Le lendemain, plusieurs femmes ont été battues et harcelées par des membres des forces de sécurité, lors de la dispersion violente d'un autre rassemblement pacifique devant la RDA.

Le 28 mai 2006, le gouverneur de la province de Gyeonggi a procédé à la fermeture des locaux du KGEU,

empêchant les membres de l'organisation d'y accéder. Par ailleurs, le gouvernement local a décidé de prendre toute une série de mesures répressives à l'encontre de KGEU, notamment par l'infiltration des rangs de l'organisation et l'organisation d'un vote visant à faire dessaisir les membres du KGEU de leur appartenance au syndicat et à les faire rejoindre un autre "syndicat légal". En réaction, les membres du KGEU ont organisé un sit-in devant leurs locaux, réprimé par le blocage de leur accès à Internet et à l'électricité.

Ces événements ont fait suite à une série de mesures prises par le gouvernement afin de réprimer le mouvement syndical. Ainsi, le 28 janvier 2006 la "Loi sur l'établissement et le fonctionnement des syndicats publics officiels" est entrée en vigueur. Selon cette loi, qui restreint sévèrement les activités syndicales des employés civils du gouvernement, le KGEU appartient à la catégorie des "organisations illégales".

De plus, le 8 février 2006, les ministres de la Justice, de l'Administration gouvernementale et des Affaires intérieures, et du Travail ont tenu une conférence de presse conjointe afin de publier un "Avis relatif aux activités illégales des organisations des travailleurs du secteur public", indiquant que le gouvernement allait prendre plusieurs mesures de répression contre les "activités illégales des organisations illégales de fonctionnaires". Enfin, la "Directive de promotion de la transformation des organisations illégales en syndicats légaux", adoptée par le ministère de l'Administration gouvernementale et des Affaires intérieures le 22 mars 2006, qualifie clairement le KGEU d'organisation illégale.

Le 9 juin 2006, MM. Park Woon Yong, Lee Jeong Soo, Park Kee Han et Han Seok Woo ont été inculpés par le procureur régional de Suwon pour "blessures infligées à un agent d'Etat via l'obstruction à l'exercice de ses fonctions", "obstruction spéciale au service public" et "violation de la Loi sur les rassemblements et manifestations". MM. Park Woon Yong et Park Kee Han sont également poursuivis pour "violation de la Loi des représentants officiels locaux" et M. Park Woon Yong pour "obstruction générale du trafic".

Le 11 juillet 2006, MM. Park Woon Yong, Lee Jeong Soo, Park Kee Han et Han Seok Woo ont été libérés sous caution, mais restent poursuivis pour les charges mentionnées ci-dessus.

COSTA RICA – Attaque / Menaces de mort / Harcèlement 2 juin 2006 - CRI 001 / 0606 / OBS 064

Le 24 mai 2006 à San José, MM. et Mmes **Tannia González, Nieves Granja, Gustavo Hernández, Alejandro López** et **Tyronne Esna**, membres de la Confédération des travailleurs Rerum Novarum (*Confederación de Trabajadores Rerum Novarum* - CTRN), ont été attaqués par des inconnus qui ont fait irruption dans les locaux de l'organisation. Mme González a été menacée à l'aide d'une arme, alors que les autres membres du personnel ont été contraints de se coucher au sol, avant d'être attachés. Les agresseurs ont dérobé les effets personnels des membres du CTRN, des chèquiers et des documents de l'organisation, ainsi que de nombreux documents de travail, relatifs notamment à une plainte présentée devant l'Organisation internationale du travail (OIT).

Les agresseurs, qui étaient en contact permanent avec quelqu'un de l'extérieur par téléphone cellulaire, ont menacé de mort leurs victimes, et ont déclaré être au courant du voyage réalisé par M. **Rodrigo Aguilar**, également membre du CTRN, au Brésil. Ils ont enfermé toutes les personnes dans les toilettes de l'organisation avant de prendre la fuite.

ECOSOC - Entraves à la liberté d'association 20 juillet 2006 - Communiqué de presse

Le 21 juillet 2006, le Conseil économique et social des Nations unies (ECOSOC) a examiné le bien-fondé du rejet des demandes, pour l'octroi de leur statut consultatif auprès de l'ECOSOC, de plusieurs ONG faisant la promotion des droits des gays, lesbiennes, bisexuels et trans-genres lors de son examen du rapport du Comité chargé des ONG.

En janvier et mai 2006, le Comité chargé des ONG de l'ECOSOC avait rejeté sans motivation les demandes de l'Association internationale des lesbiennes et des gays (*International Lesbian and Gay Association* - ILGA), l'Association danoise pour les gays et les lesbiennes (*Landsforeningen for Bøsser og Lesbiske* - LBL), la Fédération gay et lesbienne en Allemagne (*Lesben- und Schwulenverband in Deutschland* - LSVD) et ILGA-Europe. En outre, le Comité avait décidé de reporter l'examen de la candidature de la Coalition gaie et lesbienne du Québec (CGLQ) à une session ultérieure, l'ONG n'ayant fourni ses réponses qu'en français.

Le 21 juillet 2006, l'ECOSOC a confirmé la décision de rejet de la candidature d'ILGA, mais a rejeté celle de ne pas accorder le statut consultatif à LBL, LSVD et ILGA-Europe, avant d'ajourner le débat. Le 28 juillet 2006, l'ECOSOC a décidé de reporter sa considération des demandes de LBL, LSVD et ILGA-Europe à sa session d'octobre.

EL SALVADOR - Perquisition / Mauvais traitements / Détention arbitraire / Libération / Poursuites judiciaires
12 juillet 2006 - SLV 001 / 0706 / OBS 086

Le 6 juillet 2006, les bureaux de la Confédération syndicale des travailleurs du Salvador (*Confederación Sindical de Trabajadores Salvadoreños - CSTS*) ont été perquisitionnés par la police sans qu'un mandat ne soit présenté. Les policiers ont saisi du matériel informatique, des appareils photos ainsi que 2 000 US \$ en liquide. Ils ont également maintenu agenouillé contre un mur M. **Daniel Ernesto Morales**, chargé de communication de la CSTS, pendant trois heures, et l'ont frappé à la tête et au visage, lui demandant "où [étaient] les armes". M. Daniel Ernesto Morales a ensuite été arrêté et accusé de "port illégal d'arme à feu", les policiers affirmant qu'un pistolet a été trouvé dans les locaux de la CSTS.

Le 12 juillet 2006, M. Daniel Ernesto Morales s'est vu octroyer la liberté conditionnelle.

Le 5 juillet 2006, les membres de différentes organisations sociales et populaires avaient organisé une conférence de presse dans les bureaux de la CSTS, afin de dénoncer l'escalade de la répression menée par les autorités contre le mouvement syndical et populaire, utilisant comme prétexte le fait de rechercher les armes qui auraient servi dans la mort de deux policiers lors d'une manifestation organisée par des étudiants et des universitaires le 4 juillet 2006.

Par ailleurs, M. Daniel Ernesto Morales Rivera et la CSTS sont actuellement en procès contre l'Entreprise Diana S.A. de CV, propriété du ministre de l'Environnement, M. Hugo Barrera, M. Daniel Ernesto Morales ayant été licencié par celle-ci en 2005 en raison de son activité syndicale. En outre, la CSTS, conjointement avec le Centre d'études et de soutien au travail (*Centro de Estudios y Apoyo Laboral - CEAL*), ont demandé une audience à la Commission interaméricaine des droits de l'Homme (CIDH) dans la ville de Guatemala le 19 juillet 2006, afin de l'informer des mesures de répression systématiques à l'encontre des syndicats de la part de l'Etat salvadorien.

ÉQUATEUR – Détention arbitraire / Libération sous caution / Poursuites judiciaires
29 juin 2006 – ECU 002 / 0606 / OBS 082
21 juillet 2006 - ECU 002 / 0606 / OBS 082.1

Le 19 juin 2006, sur les lieux de l'entreprise d'exploitation pétrolière de Coca-Payamino (province amazone d'Orellana), M. **Wilman Alfonso Jiménez Salazar**, membre du Programme de protection des défenseurs des droits de l'Homme de la Fondation régionale de conseil en droits de l'Homme (*Fundación Regional de Asesoría en Derechos Humanos - INREDH*), du Comité des droits de l'Homme d'Orellana et du Réseau des dirigeants communautaires Angel Shingre (*Red de Lideres Comunitarios Angel Shingre*), a été blessé puis détenu pendant quatre heures par les forces de police. Il assistait alors en tant qu'observateur à la dispersion violente de paysans qui occupaient l'entreprise pour protester contre les conséquences néfastes de l'exploitation pétrolière sur l'environnement de la région. Il a ensuite été conduit à l'hôpital civil d'Orellana avant d'être transféré dans les locaux de la police judiciaire d'Orellana. M. Jiménez est resté détenu en isolement jusqu'au lendemain, date à laquelle il a été transféré dans les dépendances militaires de la Brigade n°19 de Selva Napo, province de Pastaza. En outre, le 21 juin 2006, il n'a pas été autorisé à recevoir la visite d'un médecin, malgré l'accord du procureur du district d'Orellana.

Le 6 juillet 2006, M. Wilman Jiménez a été libéré sous caution. La caution a été payée par le Gouverneur de la province de Orellana afin de réduire la mobilisation sociale qui s'était formée pour exiger sa libération. Néanmoins, M. Wilman Jiménez reste accusé de "terrorisme" et de "sabotage" (article 158 du Code pénal), et est susceptible d'être jugé par une Cour militaire et non par une Cour civile, contrairement à la Constitution équatorienne.

De plus, MM. **Diogles Zambrani**, **José Moreira**, **Diliberto Rodríguez** et Mme **Cruz Moreira**, membres du Programme de protection des défenseurs des droits de l'Homme de l'INREDH ayant eux aussi été témoins de l'expulsion des paysans le 19 juin 2006, ont également été accusés par la Cour militaire pour "terrorisme" et "sabotage", sans pour autant avoir été arrêtés.

EUROPE / COMMUNAUTÉ DES ÉTATS INDÉPENDANTS – Publication de la version russe du Rapport Annuel 2005
30 juin 2006 – Communiqué de presse

Le 30 juin 2006, l'Observatoire a publié en russe la partie de son Rapport annuel 2005 relative à l'Europe et la Communauté des Etats indépendants (CEI).

Dans les Etats de cette région du monde, l'année 2005 a été marquée par un net regain d'autoritarisme, entraînant le verrouillage de la société civile indépendante et une forte recrudescence des violations contre les défenseurs des droits de l'Homme.

La Fédération de Russie ou le Bélarus ont ainsi largement recouru à l'arsenal légal pour restreindre les libertés d'association et d'expression. Les défenseurs russes ont en outre fait l'objet d'assassinats ou de tentatives d'assassinats, ainsi que de poursuites judiciaires montées de toutes pièces, ou de campagne de diffamation relayées par les médias de l'Etat. Plusieurs ONG ont également été l'objet de cambriolages ou de vols de données.

Par ailleurs, en Ouzbékistan, les événements tragiques d'Andijan en mai 2005 ont donné un prétexte supplémentaire aux autorités pour museler davantage la société civile, le plus souvent de façon violente.

Dans les Balkans, où le processus de transition démocratique se heurte encore à certaines difficultés, les défenseurs mènent leurs activités dans le cadre d'une société confrontée à la violence et aux mouvements ultra-nationalistes, notamment en Serbie-Monténégro.

En Turquie, si l'on note une certaine amélioration en matière de liberté d'expression, les défenseurs continuent d'être victimes de harcèlement judiciaire.

Enfin, il reste totalement impossible de défendre les droits de l'Homme de façon organisée au Turkménistan, et ceux qui s'y risquent à titre individuel font face aux plus grandes représailles.

GÉORGIE – Cambriolage / Harcèlement 23 juin 2006 – GEO 003 / 0606 / OBS 080

Le 7 juin 2006, les locaux du Mouvement Public "Géorgie Multinationale" (*Public Movement "Multinational Georgia"* - PMMG), oeuvrant à la promotion des droits et à l'intégration des minorités en Géorgie, ont été cambriolés par des inconnus. Ces derniers ont dérobé des disques durs contenant des documents de travail, notamment un projet de rapport alternatif préparé par l'organisation et destiné à l'ONU et au Conseil de l'Europe sur la mise en oeuvre de la Convention relative à la protection des minorités nationales, ainsi que des documents analysant la politique des autorités concernant les minorités. Par contre, aucun objet de valeur n'a été dérobé.

Au cours des deux semaines précédentes, les employés et les organisations partenaires de PMMG avaient été contactés à plusieurs reprises par des représentants de l'Etat qui souhaitaient obtenir ce rapport alternatif. Face à leurs refus, les représentants avaient assuré qu'ils obtiendraient le rapport par d'autres moyens.

GÉORGIE – Détention arbitraire 30 juin 2006 - GEO 004 / 0606 / OBS 085

Le 29 juin 2006, MM. **Irakli Kakabadze, Zurab Rtveliashvili, Lasha Chkhartishvili, Jaba Jishkariani et Davit Dalakishvili**, membres de l'Institut égalitaire (*Egalitarian Institute*), ont été arrêtés sur ordre du juge de la Cour d'appel de Tbilisi, alors qu'ils manifestaient devant le palais de justice afin de demander la libération de MM. Shalva Ramishvili et David Kokhreidze, co-fondateurs et actionnaires de la chaîne de télévision indépendante *TV 202*, condamnés respectivement à quatre et trois ans de prison pour "extorsion", le 29 mars 2006, sur la base de charges inventées de toutes pièces.

Les cinq membres de l'Institut ont été immédiatement condamnés, par la Cour d'appel, à 30 jours de détention administrative, sans aucune audience, pour "désordre dans une Cour", puis placés au centre de détention provisoire du Ministère de l'Intérieur. Ils ont tous été libérés le 29 juillet 2006.

GUATEMALA – Cambriolage / Intimidations 9 juin 2006 - GTM 004 / 0606 / OBS 067

Entre les 28 et 29 mai 2006, le siège de l'organisation Secteur de femmes (*Sector de Mujeres*), situé dans la ville de Guatemala, a été cambriolé par des inconnus, qui ont dérobé plusieurs téléphones portables et le fax, et ont fouillé les archives. Ils ont également laissé des traces de sang à divers endroits du bureau, comme signe d'intimidation et de menace à l'égard des membres de l'organisation.

Le 6 juin 2006, les bureaux de l'Union nationale des femmes guatémaltèques (*Unión Nacional de Mujeres Guatemaltecas* - UNAMAG), à Chimaltenango, ont également été cambriolés selon un mode opératoire similaire. Plusieurs objets ont été dérobés, notamment un ordinateur destiné au "Projet des victimes actrices du changement", qui s'adresse aux femmes survivantes du conflit armé. De nombreux documents ont par ailleurs été fouillés et éparpillés.

GUATEMALA – Harcèlement 16 juin 2006 – GTM 005 / 0606 / OBS 074

Le 1^{er} juin 2006, plusieurs éducateurs de Casa Alianza - Guatemala, une ONG impliquée dans l'assistance et la protection des droits des enfants et jeunes des rues de Guatemala, ont été abordés par des policiers se

déplaçant en voiture et interrogés sur leurs activités. Lorsque l'un des éducateurs a répondu sur les activités menées par son organisation, l'un des policiers lui a conseillé de "faire attention" et de ne pas intervenir dans ce domaine sous peine de représailles.

De surcroît, le 6 juin 2006, à Guatemala, une éducatrice du Mouvement des jeunes de la rue (*Movimiento de Jóvenes de la Calle* - MOJOCA) a été insultée par un soldat qui violentait un jeune homme vivant dans la rue.

HONDURAS – Menaces / Harcèlement 8 juin 2006 - HND 001 / 0606 / OBS 068

Le 29 mai 2006, M. **Andrés Tamayo**, membre du Mouvement environnemental d'Olancho (*Movimiento Ambientalista de Olancho* – MAO), a été gravement menacé, ainsi que les membres de sa communauté, par les exploitants des forêts du Honduras de la commune de Samalá, qui leur ont donné un délai de 48h pour quitter la commune.

Ces menaces ont fait suite aux déclarations, le 19 mai 2006, du président de la République Manuel Zelaya qui exigeait l'arrêt immédiat de la coupe des arbres dans plusieurs municipalités du département d'Olancho, donnant un délai d'une semaine aux entreprises forestières pour démonter leurs infrastructures et retirer leurs équipes.

A la suite de ces menaces, le MAO et le Centre pour la justice et le droit international (*Centro por la Justicia y el Derecho Internacional* – CEJIL) ont sollicité la Commission interaméricaine des droits de l'Homme (CIDH) afin d'obtenir des mesures urgentes de protection pour garantir l'intégrité du père Andrés Tamayo, ainsi que de MM. **Víctor Manuel Ochoa, René Wilfredo Gradis, Elvin Noé Lanza, Macario Zelaya, Pedro Amado Acosta, Heraldo Zúñiga** et **Santos Efraín Paguada**, membres du MAO.

IRAN – Obstacles à la liberté de rassemblement pacifique / Détentions arbitraires / Libérations 14 juin 2006 – Communiqué de presse

Le 12 juin 2006, des représentantes d'ONG de défense des droits des femmes et des étudiants qui avaient organisé un rassemblement pacifique à Téhéran pour protester contre le statut discriminatoire des femmes en Iran ont été attaqués violemment par les forces de police.

Par la suite, lors d'une conférence de presse, le 13 juin 2006, le ministre de la Justice a affirmé que 70 personnes avaient été arrêtées et incarcérées à la prison d'Evin, à Téhéran, pour "avoir organisé un rassemblement illégal", parmi lesquelles Mmes **Gila Baniyaghoub, Shahla Entesari, Bahareh Hedayat, Atefeh Youssefi, Samira Sadri, Delaram Aramfar, Massoumeh Loghmani** et **Leyla Mohseninejad** ainsi que MM. **Aliakbar Moussavi Khoini, Bahman Ahmadi Amouï, Ali Rouzbehani, Amin Ghalei** et **Vahid Mirjalili**. Ces personnes ont toutes été libérées par la suite, à l'exception de M. Aliakbar Moussavi.

IRAN – Disparition forcée / Risque de torture 20 juin 2006 – IRN 001 / 0606 / OBS 076

Le 14 juin 2006, M. **Saleh Kamrani**, avocat à Téhéran, a disparu après avoir appelé son épouse pour la prévenir qu'il rentrait chez lui. Selon son épouse, M. Kamrani serait détenu à la prison d'Evin et devrait être jugé par la Cour Révolutionnaire, bien qu'aucune charge n'ait été officiellement retenue contre lui.

M. Samrani avait récemment défendu des prisonniers politiques, arrêtés lors de la répression de manifestations contre la publication, le 12 mai 2006, dans un journal d'Etat, d'une bande-dessinée qui avait offensé de nombreux citoyens turcs azéris.

IRAN - Condamnation 19 juillet 2006 – IRN 002 / 0705 / OBS 055.5

Le 16 juillet 2006, la Cour révolutionnaire de Téhéran a condamné M. **Abdolfattah Soltani**, avocat au barreau de Téhéran et membre fondateur du Centre des défenseurs des droits de l'Homme (*Defenders of Human Rights Centre* - DRHC), à cinq ans de prison et la perte de ces droits civiques pour ne pas avoir respecté la confidentialité de l'enquête préliminaire dans l'affaire de Mme Zahra Kazemi, une photographe irano-canadienne décédée en 2003 des suites des tortures et mauvais traitements subis durant sa détention. M. Soltani a fait appel de ce jugement.

En juillet 2005, M. Soltani, avocat de la famille Kazemi, avait remis en question l'indépendance et l'équité du procès, insistant sur le fait que les officiels qui seraient impliqués dans ces actes de torture n'avaient pas été poursuivis par le tribunal, dont M. Saïd Mortazavi, procureur de Téhéran.

Le 6 mars 2006, M. Soltani avait été libéré après que sa caution de 100 000 euros eut été payée grâce à un

mouvement de solidarité national et international. Il avait été arrêté le 30 juillet 2005 alors qu'il participait à un sit-in dans les locaux du barreau de Téhéran, afin de protester contre le mandat d'arrêt délivré à son encontre par M. Saïd Mortazavi, le 27 juillet 2005, pour "espionnage".

ISRAËL - Détention arbitraire
6 juillet 2006 - Mission d'observation judiciaire
20 juillet 2006 – ISR 001 / 0605 / OBS 039.6

Le 6 juillet 2006, l'Observatoire a mandaté une mission d'observation judiciaire lors de l'audience du procès de M. **Ziyad Muhammad Shehadeh Hmeidan**, volontaire de l'ONG palestinienne de défense des droits de l'Homme Al-Haq, devant la Haute cour israélienne de Jérusalem (*Beit Mishpat Gavoha Le'Zedek - BAGATZ*), à la suite d'une demande de son avocat visant à faire appel de sa détention administrative. Au cours de l'audience, extrêmement courte, la défense de M. Hmeidan a finalement retiré sa requête, la Cour ayant indiqué que toute demande de libération sous caution serait rejetée.

M. Ziyad Muhammad Shehadeh Hmeidan est arbitrairement détenu depuis le 23 mai 2005 au Centre de détention de Moscobiyya, sans qu'aucune charge officielle n'ait été retenue à son encontre

Le 18 juillet 2006, M. Ziyad Hmeidan a reçu une lettre l'informant que sa détention administrative, censée s'achever le 20 juillet 2006, serait prolongée de quatre mois supplémentaires. L'ordre de détention administrative de M. Ziyad Hmeidan devait s'achever le 20 juillet 2006.

Le 26 juillet 2006, la Cour Militaire 3 de Ansar a confirmé cette nouvelle extension de l'ordre de détention de M. Hmeidan.

M. Ziyad Hmeidan est détenu arbitrairement au Centre de détention de Moscobiyya depuis le 23 mai 2005, sans aucune charge à son encontre.

MAROC / SAHARA OCCIDENTAL – Détentions arbitraires / Poursuites judiciaires / Mauvais traitements
23 juin 2006 – MAR 002 / 0606 / OBS 079

Le 17 juin 2006, M. **Brahim Sabbar**, ancien disparu et secrétaire général de l'Association sahraouie des victimes des violations graves des droits de l'Homme commises par l'Etat du Maroc au Sahara occidental (ASVDH), et M. **Ahmed Sbai**, membre du Conseil de coordination de l'ASVDH et du Comité pour la protection des détenus de la Prison Noire, ont été sortis de force de leur véhicule, frappés et insultés par plusieurs membres des Groupes urbains de sécurité (GUS) à l'entrée de la ville de Laâyoune. Ils revenaient alors de la ville de Boujdour où ils avaient supervisé la création d'une section de l'ASVDH, que les autorités marocaines refusent d'enregistrer légalement.

Après avoir été conduits et interrogés par la police judiciaire au commissariat Hay Almatar, où ils ont passé la nuit, puis emmenés de force à la Prison noire de Laâyoune où ils auraient été de nouveau victimes de mauvais traitements, MM. Sabbar et Sbai ont été inculpés d' "association de malfaiteurs", "incitation à la violence", "destruction de biens publics et mise d'obstacles sur la voie publique", "atteinte au fonctionnaire d'Etat", "participation à des groupements armés" et "adhésion à une association non autorisée".

M. Brahim Sabbar et M. Ahmed Sbai ont mené une grève de la faim durant les deux jours qui ont suivi leur arrestation, afin de demander l'ouverture d'une enquête sur les actes de torture qu'ils ont subis au cours de leurs interrogatoires.

MEXIQUE – Harcèlement / Menaces
15 juin 2006 – MEX 007 / 0606 / OBS 073

Le 6 juin 2006, dans la municipalité de José Azueta (Etat de Guerrero), M. Francisco Aguirre Palacios, père de M. **Noé Aguirre Orozco**, membre du Réseau des organisations environnementales de Zihuatanejo (*Red de Organizaciones Ambientalistas de Zihuatanejo - ROGAZ*), a reçu un appel à la bijouterie familiale, dont l'auteur a vérifié son identité, avant de lui indiquer que M. Noé Aguirre était étroitement surveillé et que "son intégrité physique était en danger". Lorsque M. Francisco Aguirre a demandé à l'auteur de l'appel de cesser d'importuner son fils et sa famille, l'individu l'a de nouveau menacé.

Par ailleurs, plusieurs hommes ont été vus aux alentours de la bijouterie, dont un policier armé, qui aurait regardé d'un air menaçant et avec insistance MM. Aguirre Palacios et Aguirre Orozco.

M. Noé Aguirre, accompagné de l'avocate Mme Erica Serrano Farias, conseillère juridique du ROGAZ, a déposé plainte auprès du Ministère public.

MEXIQUE - Attaques armées
28 juillet 2006 - MEX 008 / 0706 / OBS 089

Le 20 juillet 2006, le domicile de M. **Alexandre Cruz López**, dirigeant des Organisations indiennes pour les droits de l'Homme (*Organizaciones Indias por los Derechos Humanos*), qui font partie intégrante de l'Assemblée populaire du peuple de Oaxaca (*Asamblea Popular del Pueblo de Oaxaca - APPO*), a été attaqué à l'aide d'un cocktail Molotov, qui n'a pas causé de dommages, la bombe artisanale n'ayant pas explosé.

Le 22 juillet 2006, les domiciles de M. **Enrique Rueda Pacheco**, secrétaire général de la 22^{ème} section du Syndicat national de travailleurs de l'éducation (*Sindicato Nacional de Trabajadores de la Educación - SNTE*), à Oaxaca, et de M. **Macario Otaño Padilla**, membre de la Commission élargie des négociations (*Comisión Negociadora Ampliada*) de la 22^{ème} section du SNTE, dans la commune de Ocotlan de Morelos, à 32 kilomètres de Oaxaca, ont également été attaqués à l'aide de bombes artisanales qui n'ont pas causé de dommages majeurs.

Le même jour, les installations de *Radio Universidad*, située à l'Université autonome Benito Juárez de Oaxaca (UABJO) et administrée par des universitaires et des membres de l'APPO, ont subi des coups de feu provenant d'armes à usage exclusif de l'armée et des forces armées. Cette radio diffusait des informations en direct concernant la grève du corps enseignant de Oaxaca et des actes de répression du gouvernement en relation avec ce mouvement de grève.

NIGERIA - Destitution / Harcèlement
23 juin 2006 – Communiqué de presse conjoint avec le SIDH

Le 19 juin 2006, M. **Bukhari Bello**, secrétaire exécutif de la Commission nationale des droits de l'Homme du Nigeria, a reçu une lettre du ministère fédéral de la Justice, lui signifiant son renvoi au motif que le gouvernement aurait été mécontent de certaines de ses prises de position. Ce dernier avait notamment émis des commentaires critiques sur des propositions d'amendements à la Constitution nationale prolongeant le mandat présidentiel, et avait publiquement condamné les attaques menées par les forces de l'ordre contre des journalistes.

**OUZBÉKISTAN – Mauvais traitements / Torture / Détentions arbitraires / Obstacle à la liberté
d'association et d'assemblée**
30 juin 2006 – Lettre ouverte aux autorités

- Le 24 mars 2006, MM. **Uktir** et **Sharof Pardaev**, membres de la section de la Société des droits de l'Homme d'Ouzbékistan (*Human Rights Society of Uzbekistan – HRSU*) à Djizak, ont été arbitrairement arrêtés et frappés par des représentants des forces de l'ordre, alors qu'ils avaient été conduits au commissariat comme témoins d'une autre arrestation. Grâce à une importante mobilisation de la société civile locale, ils ont été relâchés au bout de quelques heures. M. Sharof Pardaev a dû être conduit à l'hôpital suite aux coups infligés.

- Le 4 mai 2006, suite à une plainte du ministère de la Justice, la Cour civile de Tachkent a ordonné la fermeture de la section ouzbek de l'ONG Counterpart International, au motif que "son statut ne correspond pas à ses activités réelles" et qu'elle n'aurait pas payé certaines taxes. Le 25 mai 2006, une autre procédure judiciaire a été ouverte contre l'organisation pour "publication de documents sans licence".

- Le 12 mai 2006, durant un rassemblement pacifique au "Mémorial du courage" en mémoire des victimes du massacre d'Andijan, des défenseurs des droits de l'Homme, des opposants politiques et des journalistes étrangers couvrant l'évènement ont été attaqués par des membres de l'unité spéciale de la police. M. **Antoine Lambroskini**, correspondant de l'Agence France Presse (AFP), a notamment été frappé et obligé de quitter la ville.

- Le 22 mai 2006, M. **Ilhom Zaynabitdinov**, fils de M. **Saidjahon Zaynabitdinov**, président de l'ONG *Appeliatsia* (Appel), a été arrêté. Il aurait été détenu au ministère de l'Intérieur, pour avoir repris les activités de défense des droits de l'homme dont s'occupait son père avant d'être condamné, le 11 janvier 2006, à sept ans de prison en lien avec ses activités en faveur des droits de l'Homme, suite aux événements d'Andijan en mai 2005. Leurs lieux de détention respectifs restent inconnus à ce jour, malgré l'intervention de la Présidence de l'Union européenne le 19 juin 2006.

- Le 24 mai 2006, M. **Arabboï Kadirov**, responsable de l'ONG *Ezgulik* pour le district de Pop, dans la région de Namagan, a été arrêté à son domicile pour "suspicion de falsification de documents". La police, qui était en possession de mandats d'arrêt et de perquisition, a saisi son ordinateur et divers documents relatifs à ses activités. M. Kadirov serait toujours en garde à vue dans un commissariat de la région de Pop.

- Le 29 avril 2006, MM. **Azam Formonov** et **Alicher Karamatov**, responsables des sections de Cerdarine et

de Mizaabad de HRSU, ont été arrêtés et détenus à la prison de Khavast. Durant le premier mois de leur détention, ils sont restés détenus au secret au centre de détention provisoire numéro 13 de Khavast et ont été victimes d'actes de torture. Avant son arrestation, M. Formonov avait reçu l'ordre de l'autorité fiscale de payer une amende de 47 000 sums pour "évasion fiscale". Des policiers ont également fouillé son domicile et confisqué son ordinateur et sa photocopieuse, après avoir violemment frappé son épouse, Mme Ozoda Yakubova. Les proches de MM. Formonov et Karamatov ont par la suite fait l'objet de nombreux actes de harcèlement et menaces.

- Le 15 juin 2006, MM. Formonov et Karamatov ont été condamnés *in absentia* à neuf ans de prison pour "extorsion de fonds", sur la base d'une déclaration faite par un important exportateur de pétrole de la région de Zaaminsk, rédigée après leur arrestation et selon laquelle MM. Azam Formonov et Alicher Karamatov lui auraient extorqué de l'argent.

Le 7 juillet, M. Karamatov a été transféré à la colonie pénitentiaire n°49 de Karshi.

Le 18 juillet 2006, leur condamnation a été confirmée en appel, sans que quiconque n'ait officiellement saisi la cour. A l'issue de l'audience, MM. Formonov et Karamatov ont été transférés à la colonie pénitentiaire n°71 de la région de Karakalpakie à l'ouest du pays, où les conditions de détention sont extrêmement dures, entraînant souvent la mort des détenus. M. Azam Formonov reste par ailleurs poursuivi au motif qu'il aurait enfreint certaines lois commerciales en utilisant du matériel prêté par une ONG internationale.

Le 16 juin 2006, la maison de M. **Yagdar Turlibekov**, président de la section de HRSU pour la région de Kashkadarinsk, a été fouillée pendant quatre heures, sans mandat, par 30 miliciens et membres des Services de sécurité nationale (*National Security Services - NSS*). Après avoir saisi des disques durs et des documents, ils ont conduit M. Turlibekov au Département municipal des affaires internes où il est resté détenu en isolement, sans qu'aucune charge n'ait été officiellement retenue contre lui. M. Turlibekov serait accusé de "calomnie contre le Président de la République" (article 158 du Code pénal), "calomnie contre le gouvernement" (article 140) et "appel à renverser l'ordre constitutionnel" (article 159). Aucune information sur son lieu et ses conditions de détention, ni sur l'existence d'un procès en cours, n'a pu être obtenue.

Parallèlement, les autorités ont renforcé leur contrôle législatif des ONG. Ainsi, en janvier 2006, des amendements restrictifs à la liberté d'association ont été signés. Ils prévoient, entre autres, que l'organisation de réunions ou d'assemblées requiert l'autorisation préalable des autorités nationales compétentes. De plus, ces amendements tendent à dissuader les ONG étrangères d'intervenir dans la situation politique du pays, en les rendant passible d'une amende très conséquente. Des amendes sont également prévues pour "diffamation", "insulte", ou "diffusion de documents dont le contenu pourrait constituer une menace pour la sécurité et l'ordre public", etc.

OUZBÉKISTAN – Mauvais traitements / Détention arbitraire

30 juin 2006 – Lettre ouverte aux autorités

25 juillet 2006 - UZB 001 / 0306 / OBS 026.1

Le 7 juillet 2006, Mme **Mukhtabar Tojibaeva**, présidente du "Club des cœurs ardents", une organisation de défense des droits de l'Homme basée à Margilan, dans la vallée de Fergana, a été transférée de sa cellule du Centre de détention de Tachkent à la section psychiatrique pour malades mentaux et toxicomanes du Centre de détention pour femmes du district de Mirabad à Tachkent.

Le 13 juillet 2006, son avocat a été autorisé à la rencontrer. Elle avait les mains liées et n'a pas expliqué pourquoi, car ils étaient observés. Depuis, Mme Tojibaeva n'a pas été autorisée à recevoir d'autres visites et aucune raison officielle n'a été donnée concernant son transfert, malgré les demandes de son avocat. Selon ce dernier, Mme Tojibaeva était très faible et déprimée et aurait refusé l'accès à un traitement médical adéquat. Elle aurait été forcée à prendre des médicaments dont ni le contenu ni les effets ne sont connus.

Arrêtée le 7 octobre 2005, Mme Mukhtabar Tojibaeva avait été condamnée le 6 mars 2006 à huit ans de prison par la Cour de Dustobod, Urta Chirchik, à Tachkent, pour 17 chefs d'accusation, principalement économiques, dont "diffamation" (article 139.3 du Code pénal) et "appartenance à une organisation illégale" (article 244).

PHILIPPINES - Exécutions extra-judiciaires

3 juillet 2006 - Lettre ouverte aux autorités

Depuis le début de l'année 2006, au moins six dirigeants paysans ont été assassinés dans la région des Negros Occidental, notamment en lien à des conflits relatifs aux réformes agraires :

- Le 26 juin 2006, M. **Wilfredo Cornea**, vice-président de Task Force Mapalad (TFM), une fédération nationale de paysans, et dirigeant de l'Association des bénéficiaires des réformes agraires Mulawin Lanatan (*Mulawin Lanatan Agrarian Reform Beneficiaries Association - MULARBA*), a été assassiné chez lui, dans la hacienda de Mulawin, par deux inconnus. M. Cornea était un fervent défenseur

des droits des paysans qui avaient reçu des terres dans le cadre du Programme de réforme agraire (*Comprehensive Agrarian Reform Program - CARP*), et auquel s'opposait le propriétaire de la hacienda, M. Aquiles Lopez.

- Le 20 juin 2006, M. **Eladio Dasi-An**, volontaire de la section des Negros de l'Alliance pour l'avancement des droits des populations (KARAPATAN) et vice-président de l'Alliance anti-mines Guihulngan, a été assassiné par deux inconnus alors qu'il rentrait chez lui, à Barangay Malusay, Guihulngan.

- Le 17 mai 2006, M. **Mario Domingo**, président de l'Association des bénéficiaires de la réforme agraire de l'hacienda Cambuktot (*Hacienda Cambuktot Agrarian Reform Beneficiaries Association - HACARBA*), a été tué lors de sa visite d'une terre occupée par 20 employés de l'ancien propriétaire, M. Farley Gustilo, alors qu'elle avait été accordée aux paysans par le Département de la réforme agraire (DAR). A son arrivée, plusieurs de ces employés ont tiré sur lui et ses collègues, qui ont alors tenté de fuir. Cependant deux des employés ont continué de tirer sur M. Domingo, qui est mort sur le coup.

- Le 22 avril 2006, M. **Porferio Maglasang Sr.**, président de la section de Kabankalan de la Fédération nationale des paysans libres (*Pambansang Katipunan ng Malayang Magbubukid - PKKM*), a été tué par trois hommes non identifiés, près de sa maison, à Sitio Caraan, Brgy. Tampalon, ville de Kabankalan. M. Porferio et le PKMM luttait en faveur de près de 2 000 hectares de terre cultivés par près de 1 000 familles, dans les hauteurs de la ville de Kabankalan.

- Le 15 avril 2006, M. **Rico Adeva**, membre de TFM, et sa femme ont été attaqués par trois hommes non identifiés, à Hacienda Fuego II, Brgy. Bagtic, ville de Silay, alors qu'ils rentraient chez eux. Deux des hommes ont tirés à bout portant sur M. Adeva, le tuant sur le coup, tandis que le troisième homme tenait les bras de sa femme. Cet assassinat a fait suite à une confrontation entre TFM et la direction de la hacienda.

- Le 27 mars 2006, M. **Vicente B. Denila**, membre actif de la Coopérative des agriculteurs Camansi (*Camansi Farm Workers Cooperative - CFWC*), dont les membres sont bénéficiaires de la réforme agraire, a été tué par deux hommes non identifiés à Sitio Cansuy-ong, Barangay Novalla, ville de Tanjay. Depuis sa mort, les membres de la famille de M. Denila n'ont eu de cesse de recevoir des menaces, ce qui les a contraints à déménager.

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO – Attaque 15 juin 2006 – COD 004 / 0606 / OBS 072

Dans la nuit du 13 au 14 juin 2006, plusieurs hommes cagoulés et en tenue militaire se sont rendus au domicile de M. **Michel-Innocent Mpinga Tshibas**, avocat, ancien bâtonnier de Mbuji-Mayi et président de l'Observatoire national des droits de l'Homme, dans la commune de Ngaliema. L'un d'entre eux, qui escaladait le mur de la résidence, a été surpris par un policier chargé d'assurer la protection de M. Mpinga Tshibas, qui l'a alors pris pour cible.

Un second policier qui montait la garde devant la maison a quant à lui été la cible de tirs des assaillants embusqués dans la rue face à la résidence. Du fait de la venue en renfort d'autres militaires et policiers chargés de surveiller les résidences voisines, les assaillants ont finalement pris la fuite.

SLOVENIE – Acquittement / Poursuites judiciaires / Harcèlement 16 juin 2006 – SVN 001 / 0406 / OBS 040.1

Le 30 mai 2006, Mme **Neva Miklavcic-Predan**, présidente du Helsinki Monitor en Slovénie (*Helsinki Monitor of Slovenia - HMS*), a été acquittée par la Cour du district de Ljubljana pour absence de preuves. Mme Miklavcic-Predan était poursuivie pour "diffamation" en vertu des articles 171/1, 2, 3 du Code pénal et encourait une peine de prison allant de trois mois à deux ans. Cette inculpation faisait suite à une plainte déposée en 2003 par l'Union des vétérans de la guerre d'indépendance de Slovénie, une organisation pro-gouvernementale, après que Mme Miklavcic-Predan eut organisé une conférence de presse, lors de laquelle avait été mentionnés que le cas Vic/Holmec et l'assassinat de soldats de l'armée nationale yougoslave en 1991, pouvait relever du crime de guerre.

Cependant, le procureur a fait appel de cette décision.

Mme Miklavcic-Predan reste l'objet de deux autres poursuites, dont une pour "corruption". La troisième procédure a été initiée en 2005 par la juge Mme Biserka Matjan Križaj, qui s'est déclarée offensée par les propos et l'intention de Mme Miklavcic-Predan de recourir à la résistance passive.

SOUDAN - Détention arbitraire / Harcèlement judiciaire 21 juillet 2006 - Lettre ouverte aux autorités

Le 4 juillet 2006, M. **Charles Locker**, directeur exécutif de Manna Sudan, une ONG travaillant au rétablissement de la paix, et engagée dans la sensibilisation et l'éducation aux droits de l'Homme, a été

arrêté chez lui par la police à Ikotos, dans la région d'Eastern Equatoria, sans raison officielle.

Quelques heures auparavant, les policiers étaient entrés dans les locaux de Manna Sudan, à la recherche de M. Locker. Ce dernier étant absent, plusieurs membres du personnel ont été arrêtés pendant plusieurs heures et les biens de l'organisation, dont un véhicule, ont été confisqués.

Le 6 juillet 2006, M. Locker aurait été transféré à Torit, où il reste détenu sans aucune charge à son encontre.

Ces événements font suite à la publication, sur Internet, de plusieurs de ses articles critiquant l'implication du gouverneur d'Eastern Equatoria et des autres autorités locales dans des affrontements entre tribus.

D'autre part, le 9 juillet 2006, le Dr. **Nagib Ngam Eldine**, directeur du Centre Amel pour le traitement et la réhabilitation des victimes de torture, un partenaire de l'Organisation soudanaise contre la torture (*Sudanese Organisation Against Torture - SOAT*), a été arrêté par trois agents du Bureau national de sécurité (*National Security Bureau - NSB*) puis conduit au bureau du procureur responsable des crimes contre l'Etat, à Khartoum, où il a été détenu durant plusieurs heures. Le Dr. Nagib a alors été interrogé à propos de rapports diffusés par SOAT concernant des procès sommaires de centaines de personnes arrêtées lors des émeutes qui ont eu lieu au Soudan à la suite de la mort du vice-président le 1^{er} août 2005. Le Dr. Nagib a également été accusé d'avoir fourni ces informations à SOAT.

Le Dr. Nagib a été libéré sous caution neuf heures plus tard et a été informé qu'une enquête avait été ouverte contre lui pour "publication de fausses nouvelles" (article 66 du Code pénal soudanais), "nuisance publique" (article 77), "omission à produire des documents ou faire des déclarations" (article 99), "diffamation" (article 159) et dans le cadre des dispositions de la Loi de 1999 sur la presse et matériaux imprimés, amendée en 2002 et 2004.

SYRIE – Obstacles à la liberté de mouvement 29 juin 2006 – SYR 004 / 0606 / OBS 083

Le 26 juin 2006, M. **Radwan Ziadeh**, directeur du Centre d'étude des droits de l'Homme de Damas (*Damascus Center for Human Rights Studies*), a été empêché de se rendre à Amman (Jordanie) pour participer à une conférence internationale intitulée "Les droits de l'Homme dans le cadre de la justice pénale : défis actuels et stratégies nécessaires dans le monde arabe" et organisée par le Centre d'étude des droits de l'Homme de Amman (*Amman Centre for Human Rights Studies - ACHRS*) du 27 au 29 juin 2006. Il devait intervenir sur la justice transitionnelle dans le monde arabe. A la frontière jordano-syrienne, les forces de sécurité syriennes l'ont empêché de quitter le pays, sans motif officiel.

Le même jour, des membres de la Sécurité politique syrienne se sont rendus au domicile de M. Ziadeh alors que ce dernier était déjà parti, et ont interrogé son frère, en vain, sur les raisons de son voyage en Jordanie.

SYRIE- Libérations / Détentions arbitraires 28 juillet 2006 - Communiqué de presse

Le 17 juillet 2006, M. **Nidal Darwish**, membre du comité présidentiel et du conseil d'administration des Comités de défense des libertés et des droits de l'Homme en Syrie (CDF), M. **Safouan Tayfour**, défenseur des droits de l'Homme, et M. **Ghaleb Amer**, membre du conseil d'administration de l'Organisation arabe des droits de l'Homme, ont été libérés sous caution, après qu'ils aient accepté, probablement sous la contrainte, de retirer leur signature d'une pétition initiée par des intellectuels syriens et libanais, appelant à la normalisation des relations entre le Liban et la Syrie. Ils avaient été arrêtés le 16 mai 2006.

Cependant, M. **Anouar Bunni**, membre fondateur de l'Association syrienne des droits de l'Homme (ASDH) et membre du Comité de défense des prisonniers de conscience (*Committee for the Defence of Prisoners of Conscience*), arrêté le 17 mai 2006, et M. **Michel Kilo**, président de l'Organisation pour la défense des libertés d'expression et de la presse (*Organisation for the Defence of Freedom of Speech and Press*), restent en détention.

Tous avaient été arrêtés dans le cadre d'une vague de répression générale à l'encontre de représentants de la société civile en lien avec la diffusion, en mai 2006, de la pétition appelant à la normalisation des relations libano-syriennes ; ils restent inculpés d' "affaiblissement des sentiments nationalistes" et d' "incitation à la lutte partisane" (article 285 du Code pénal), encourant jusqu'à 15 ans de prison. A ce jour, aucune date d'audience n'a été prévue.

TUNISIE - Arrestation arbitraire / Harcèlement / Entraves à la liberté de mouvement 14 juin 2006 - TUN 003 / 0606 / OBS 071 7 juillet 2006 - TUN 003 / 0606 / OBS 071.1

Le 3 juin 2006, M. **Ali Ben Salem**, vice-président de l'Association de lutte contre la torture en Tunisie

(ALTT) et président de la section de Bizerte de la Ligue tunisienne des droits de l'Homme (LTDH), a été arrêté à son domicile, situé au-dessus du siège de la section de la LTDH à Bizerte, après que les forces de police eurent forcé la porte de son jardin. Après avoir été présenté dans l'après-midi au juge d'instruction pour "diffusion de fausses informations de nature à porter atteinte à l'ordre public", M. Ben Salem a été placé en libération provisoire et interdit de quitter le pays. Son domicile faisait l'objet d'une forte et constante présence policière depuis novembre 2005.

Cette arrestation a fait suite à la publication, le 1^{er} juin 2006, d'un communiqué de presse dénonçant les mauvais traitements et actes de torture dont font l'objet les prisonniers de la prison de Borj Erroumi, que M. Ben Salem avait signé en tant que président de la section de Bizerte de la LTDH.

De plus, depuis le 4 juillet 2006 au soir, de nombreux policiers encerclent l'appartement de M. Ben Salem, et en empêchent l'accès à toute personne, à l'exception des membres de sa famille les plus proches. Ces faits font suite à une réunion organisée par la section de Bizerte de la LTDH le 4 juillet 2006, dans ses locaux, portant sur les nombreuses entraves à la liberté de réunion visant les sections de la LTDH, l'interdiction de la tenue du congrès de la LTDH ainsi que les nombreuses poursuites judiciaires dont la Ligue fait l'objet.

TUNISIE - Entraves à la liberté d'association / Harcèlement
21 juillet 2006 - TUN 004 / 0706 / OBS 088

Le 21 juillet 2006, les membres du Conseil national pour les libertés en Tunisie (CNLT), qui devaient participer à une réunion interne dans la matinée, ont été empêchés d'accéder à l'immeuble qui abrite leur local, à Tunis, par un important dispositif de policiers en civil encerclant le quartier.

Les policiers ont également agressé verbalement et physiquement les membres du CNLT qui s'approchaient de l'immeuble. A cet égard, Mme **Naziha Rjiba** (alias Om Zied), membre fondatrice et responsable de la communication au comité de liaison du CNLT, et rédactrice en chef du journal en ligne *Kalima*, a été violemment frappée et insultée. Elle a ensuite été placée de force dans un taxi par les policiers, qui ont ordonné au chauffeur de la conduire n'importe où, ajoutant qu'elle était une prostituée et qu'il pouvait "s'en servir à sa guise". Lorsque Mme Naziha Rjiba a pu rejoindre son domicile, celui-ci était encerclé par des agents en civil, qui l'ont surveillé toute la matinée.

TURQUIE – Poursuites judiciaires / Détentions arbitraires / Libérations
20 juin 2006 – TUR 001 / 0406 / OBS 045.1
29-30 juin 2006 – Mission d'observation judiciaire
19 juillet 2006 - Communiqué de presse

Le 29 juin 2006, l'Observatoire a mandaté une mission d'observation judiciaire au procès de M. **Edip Yasar**, membre de la section de Diyarbakir de l'Association des droits de l'Homme (*Human Rights Association - HRA*) et président de Tum Bel-Sen, un syndicat de fonctionnaires municipaux, et M. **Necdet Atalay**, membre de la HRA, devant la Cour pénale de Diyarbakir (*Diyarbakir Heavy Criminal Court*). Tous deux étaient accusés d' "assistance et soutien à des organisations illégales" (articles 314/3, 220/6-7, 314/2, 58/9, 63 du Code pénal) pour avoir été présents lors de funérailles de rebelles kurdes tués lors d'un conflit avec l'armée le 24 mars 2006, et lors d'affrontements ayant suivi ces funérailles. Les procédures fondant ces poursuites ont notamment été entachées d'irrégularités, notamment concernant les droits de la défense à pouvoir accéder aux pièces à conviction. Leur procès a été ajourné au 20 juillet 2006, date à laquelle ils ont été libérés, en l'absence de "preuves suffisantes", en présence d'un observateur mandaté par l'Observatoire. Ils restent toutefois poursuivis et leur procès a été reporté au 10 octobre 2006.

Le 30 juin 2006, l'Observatoire a également mandaté un observateur au procès de MM. **Resit Yarai** et **Mursel Kayar**, respectivement membres du conseil d'administration et membre de la section de Batman de la HRA, accusés des mêmes charges. L'audience a été ajourné au 15 août 2006, puis au 13 septembre. Ils restent détenus à la prison de Batman.

Enfin, le 13 juillet 2006, l'Observatoire a mandaté un observateur au procès de M. **Ali Onçü**, porte-parole de la Plate-forme démocratique de Diyarbakir (*Diyarbakir Democratic Platform*) et président de TES-Is, l'un des plus grands syndicats ouvriers du pays, poursuivi pour les mêmes charges. Il a été libéré le jour même sur décision de la sixième Cour pénale de Diyarbakir. Cette libération a été rendue possible par le fait que le procureur a remplacé les charges initiales par celles de "propagande", qui restent toujours pendantes. La prochaine audience dans ce procès est prévue le 10 octobre 2006.

VENEZUELA - Entraves à la liberté d'association
11 juillet 2006 - Lettre ouverte aux autorités

Le 13 juin 2006, l'Assemblée nationale du Venezuela a approuvé en première discussion un projet de loi sur la coopération internationale qui établit un régime juridique régulant, entre autres, le fonctionnement des ONG locales et internationales actives au Venezuela. Le projet prévoit notamment la création d'organes administratifs et financiers destinés à organiser et superviser l'exécution, le suivi et l'évaluation des politiques, des actions et des activités menées par l'Etat vénézuélien en matière de coopération internationale.

Ainsi, les dispositions de ce projet de loi permettraient la régulation et le contrôle des objectifs, des activités et des sources de financement des ONG pouvant aboutir à une restriction arbitraire de leur financement international. En outre, le chapitre 3 du projet de loi prévoit des dispositions concernant l'enregistrement des ONG auprès des autorités étatiques, ce qui pourrait constituer des interférences voire un obstacle au fonctionnement autonome et/ou à l'exercice normal de leurs activités.

ZIMBABWE – Poursuites judiciaires
15 juin 2006 – Communiqué de presse conjoint avec la CIJ
15 juin 2006 – Mission d'observation judiciaire

Le 15 juin 2006, l'Observatoire et la Commission internationale des juristes (CIJ) ont mandaté un observateur pour assister au procès de M. **Arnold Tsunga**, président de l'Association des droits de l'Homme du Zimbabwe (Zimrights) et de l'ONG "Avocats du Zimbabwe pour les droits de l'Homme" (*Zimbabwe Lawyers for Human Rights - ZLHR*), devant la Cour de Magistrature de Rotten Row à Harare. M. Tsunga, ainsi que MM. **David Masunda**, **Lawrence Chibwe**, **Nhlanhla Ngwenya**, **Millicent Phiri** et Mme **Isabella Matambanadzo**, tous administrateurs de la radio indépendante *Voix du Peuple (Voice of the People - VOP)*, sont accusés d'avoir émis et enregistré des programmes radiophoniques sans licence. Ils encourent jusqu'à deux ans de prison. Les accusés ont été libérés sous caution.

Leur procès a été reporté au 25-28 septembre 2006.

Genève - Paris, septembre 2006

Pour contacter l'Observatoire, appeler La Ligne d'Urgence:

Email : Appeals@fidh-omct.org

Tel et fax FIDH : + 33 1 43 55 20 11 / 33 1 43 55 18 80

Tel et fax OMCT : +41 22 809 49 39 / 41 22 809 49 29

Un programme de la FIDH et de l'OMCT - A FIDH and OMCT venture - Un programa de la FIDH y de la OMCT

fidh

Fédération Internationale des Ligues des Droits de
l'Homme
17, Passage de la Main d'Or
75 011 Paris, France



Organisation Mondiale Contre la Torture
Case postale 21 - 8 rue du Vieux-Billard
1211 Genève 8, Suisse